

EQUIPEMENTS SPORTIFS LES AXES DE TRAVAIL

- Nouvelles orientations du CNDS en matière de subvention aux équipements sportifs :
 - Equipements structurants : réformes des critères au niveau national
 - Crédits régionalisés équipement et organisation territoriale

- Des orientations fédérales en matière d'équipement (schéma d'orientation d'équipement) nécessaires et connues de tous (Etat + collectivités territoriales)

NOUVELLES ORIENTATIONS du CNDS

- Au niveau national :
 - 4 catégories de projets éligibles (enveloppe générale 50 M€)

- Au niveau régional :
 - Mise en place de 13 M€ pour des crédits régionalisés ciblés

ELIGIBILITE DES PROJETS (1)

Au niveau national, les projets devront relever d'au moins une des 4 catégories suivantes :

1. Equipements permettant d'accueillir les compétitions et manifestation sportives interantionales
2. Equipements d'intérêt national, interrégional ou régional
 - ⇒ Dérogation possible **pour** les équipements d'importance significative visant à développer la pratique sportive dans les **quartiers en difficulté (PEB)**
 - ⇒ Dérogation possible pour les **régions et collectivités territoriales d'outre-mer**

ELIGIBILITE DES PROJETS (2)

Les projets devront relever d'au moins une des 4 catégories suivantes :

3. Equipements s'intégrant au dispositif des filières d'accès au sport de haut niveau
4. Equipements inscrits dans un contrat passé entre l'Etat et une ou plusieurs collectivités territoriales

CRITERES D'ATTRIBUTION (1)

2 critères essentiels :

- Intérêt pour l'aménagement du territoire dans le domaine sportif, apprécié au niveau national, interrégional et régional
- Intérêt pour le sport de haut niveau et l'organisation de compétitions et manifestations sportives

CRITERES D'ATTRIBUTION (2)

Critères complémentaires :

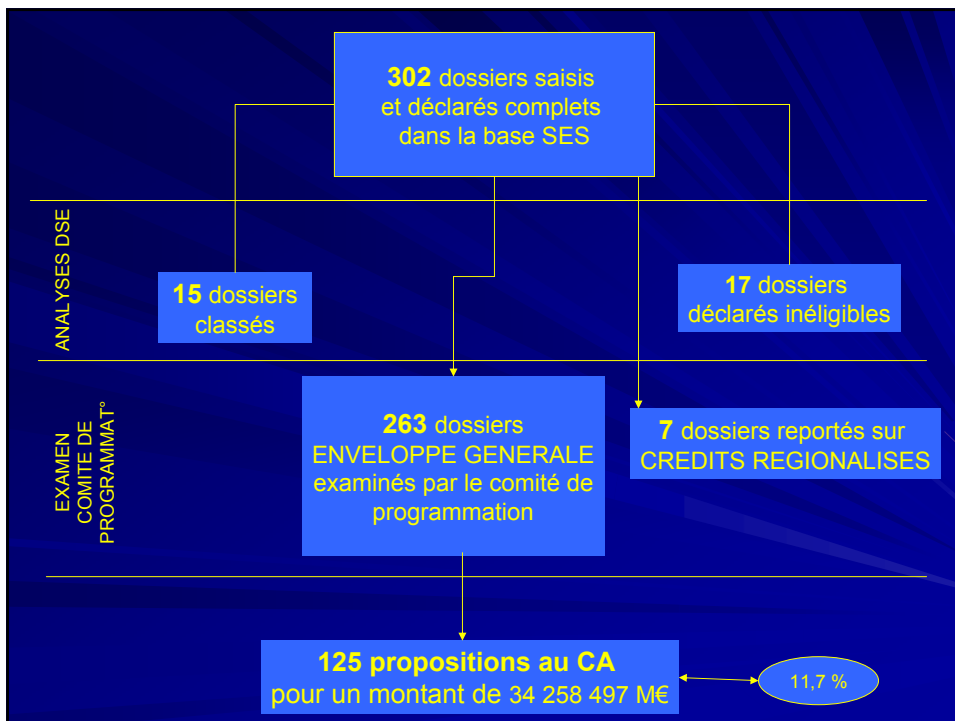
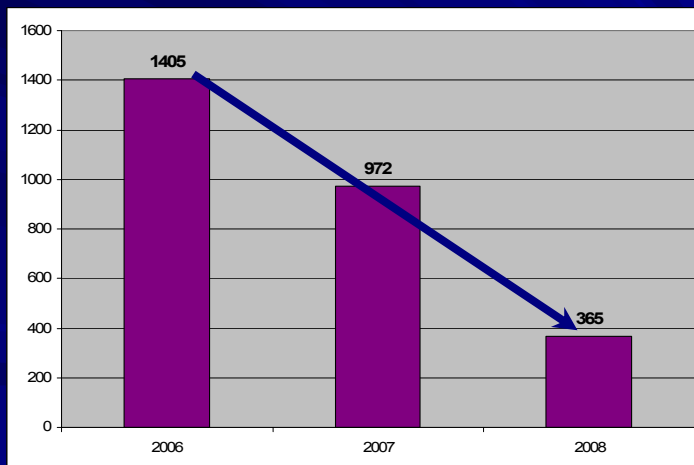
1. Intérêt pour le **développement de la pratique en club**

Public prioritaire : jeunes scolarisés, habitants des quartiers en difficulté, personnes handicapées, public féminin

2. Intérêt au titre des objectifs de **développement durable** et de protection de l'environnement

3 . Intérêt au titre de la promotion de la **santé par le sport**

Une réforme des critères d'attribution qui confirme les orientations déjà retenues



UN SCHEMA FEDERAL D'EQUIPEMENT POUR QUOI FAIRE ? (1)

Etre en mesure en 1er lieu pour toutes les fédérations sportives d'AVOIR UNE **IMAGE** ou une photographie des équipements existant :

- Des outils existent
 - Recensement des Equipements sportifs du ministère
 - Recensement interne des fédérations sportives
- Des fédérations ont déjà cette connaissance et sont en mesure d'élaborer des stratégies

UN SCHEMA FEDERAL D'EQUIPEMENT POUR QUOI FAIRE ? (2)

Permettre à la fédération de déterminer **SES PRIORITES fédérales** d'équipement :

- Politique nationale d'équipement (et éventuellement régionale)
- Quelle stratégie ?

=> Répondre à ses besoins d'équipement non satisfaits
Exemple : Comblent des déserts géographiques

=> des équipements d'envergure nationale ou certain type d'équipement spécifique ?

Exemple : des équipements d'envergure nationale pour recevoir des compétitions internationales
Exemple : fédération française de golf

UN SCHEMA FEDERAL D'EQUIPEMENT POUR QUOI FAIRE ? (3)

FAIRE CONNAÎTRE LES AXES DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAUX de la fédération à l'État et aux collectivités territoriales pour pouvoir :

- ✓ CRÉER DES PARTENARIATS très en amont avec les collectivités territoriales et les services de l'Etat
- ✓ PRIORISER les projets équipements soumis au CNDS
- ✓ FACILITER leur financement par les collectivités territoriales et le CNDS (national ou régional) (art. 4.2.11 du règlement général)

CALENDRIER

- **Aujourd'hui à mars/avril 2009** (1^{ère} campagne de programmation) : **Réunions de travail comité de programmation** avec certaines fédérations (quel que soit le degré d'avancement de leur schéma) sur :
 - la définition de priorités quant au type ou aux caractéristiques des équipements
 - la fixation, pour chaque type d'équipement, de montants plafonds pour la détermination de la dépense subventionnable
- **Fin 2009** (2^{ème} campagne de programmation) : **Validation** des 1ers schémas d'équipement présentés par les présidents de fédérations
- **Début 2011** : **Adoption de tous les schémas** d'équipement des fédérations avant la 1^{ère} campagne de programmation

LE BUREAU DU DEPARTEMENT DES
SUBVENTIONS AUX EQUIPEMENTS
SPORTIFS (DSE) EST

A VOTRE DISPOSITION

POUR VOUS AIDER DANS
L'ELABORATION DE VOS SCHEMAS